

Pour les jeunes de 10 à 17 ans

Camp d'été à Venise

Jeux *Visites* *Plages* *Sports* *Temps spi* *Veillées*

Du 6 au 13 juillet 2024
Prix : 495,00 ttc

Renseignements et Inscriptions

Service des Pèlerinages
Camp d'été

17 rue Alphan d 05100 Briançon
04 92 23 30 13 - pelerinages@diocesedegap.com
Chèques vacances ANCV acceptés



DOSSIER D'INSCRIPTION

Chers parents,

Vous avez le projet d'inscrire votre (vos) enfants au séjour de **vacances à Venise (italie) du 6 au 13 juillet 2024**, nous vous remercions de votre confiance !

Vous trouverez dans ce document toutes les informations nécessaires à la constitution du dossier indispensable à l'inscription.

Voici la liste des pièces à nous renvoyer (**ne pas imprimer en recto-verso et respecter le format A4**) :

- L'autorisation parentale (P. 5)
- La fiche sanitaire de liaison (P. 6)
- L'autorisation de sortie du territoire (P. 7)
- La copie de la carte d'identité ou passeport du responsable légal
- La copie de la carte d'identité ou passeport de l'enfant (l'original sera requis lors du départ)
Si possible, faire tenir les rectos et versos, ensemble, parent+jeune, sur la même face de la page.
- La copie de la carte européenne d'assurance maladie (l'original sera requis lors du départ) (P. 8)
- Le règlement (avec un acompte encaissable à l'inscription de 100€)
 - Chèques bancaires (ordre : pèlerinages diocésains)
 - Chèques vacances (ANCV exclusivement)
 - Espèces (enveloppe scellée au nom de l'enfant)
 - Aides au temps libre de la Caf (nous fournir les documents de la CAF à l'inscription)
 - Aides des entreprises
 - Aides financières, si besoin, à demander aux aumôneries et paroisses des Hautes-Alpes

En cas de règlement en plusieurs fois pas chèques : merci de nous envoyer dès le départ tous les chèques, datés au dos de la date d'encaissement souhaitées et du nom et prénom de l'enfant.

Le dossier est à envoyer à cette adresse (il est préférable d'envoyer un dossier complet, mais si vous ne disposez pas encore de toutes les pièces, vous pourrez nous les envoyer par la suite) :

Aumônerie séjour été 2024 – 17 rue Alphand – 05100 Briançon

Les inscriptions sont acquises, dans la limite des places disponibles, à réception d'un dossier complet (y compris règlement en attente, c'est à dire : lorsque votre solution de règlement est validée).

Toute annulation plus de 3 jours avant le départ vous est facturée 50,00€ et moins de 3 jours avant le départ le prix total du séjour soit 495,00€.

En aucun cas, le prix ne doit être un obstacle, en cas de difficulté : contactez-nous ! Nous n'avons jamais refusé un jeune pour ce motif !

Pour nous contacter :

Organisateur : P Edouard Le Conte – 04 92 23 30 13 ou pelerinages@diocesedegap.com

Chers jeunes, chers parents,

Nous sommes heureux de vous présenter notre nouvelle proposition pour les vacances d'été 2024.

Après le Puy du Fou, Barcelone, Fatima, c'est à Venise, en Italie, que nous poserons nos valises !

Destination exceptionnelle, Venise bénéficie d'un climat agréable pour les vacances et d'un large éventail de proposition culturelle et spirituelle dont nous tirerons profit pour enrichir notre expérience humaine.

La vie collective, en équipe (division entre collégiens et lycéens pour des activités adaptés à l'âge) constituera une occasion d'approfondir et de développer une vie sociale fondée sur l'amitié.

La présence des aumôniers et religieuses de la Pastorale des Jeunes du Diocèse pour l'accompagnement spirituel et l'ouverture à la Foi.

Une équipe de jeunes animateurs et encadrants diplômés présents durant tout le séjour pour une saine proximité entre tous.

Des activités spéciales prévues, telles que le parc aquatique, des veillées et des jeux collectifs, des visites, pour ne pas s'ennuyer !

La proximité de la mer ouvre des perspectives enthousiasmantes de jeux sur la plage et de baignades rafraichissantes...et toujours de soleil pour bien en profiter.

Chers jeunes, nous vous attendons impatiemment, avec vos amis, pour cette nouvelle aventure ...

Projet pédagogique :

- répondre aux besoins de parents désirant que leurs enfants puissent vivre des temps de détente et de jeu hors du contexte habituel de vie, tout en fournissant un cadre de sécurité physique et affective ;
- favoriser le développement du jeune comme une personne, donc en prenant en compte chacune des dimensions de sa personnalité (humaine, sociale, spirituelle) comme étant à respecter et à développer, à commencer par la liberté ;
- favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité, permettant de mieux connaître soi-même et de s'ouvrir aux autres, ainsi que de développer le sens du service du bien commun ;
- sensibiliser les enfants à la beauté, notamment celle de la création et de l'amitié, dans un cadre adapté.

Informations pratiques sur le séjour

Organisateur : Le Service Diocésain des Pèlerinages pour la Pastorale des Jeunes du diocèse de Gap et Embrun

**Aumônerie séjour d'été 2024 – 17 rue Alphand, 05100 Briançon
pelerinages@diocesedegap.com – 04 92 23 30 13**

**Lieu : Villagio San Paolo, Via Carlo Alberto Radaelli, 7, 30013
Cavallino-Treporti VE, Italie**

Pour qui : Les collégiens et les lycéens en 2 divisions

Quand : du 6 au 13 juillet 2024

**Avec qui : Les aumôneries des jeunes du Diocèse de Gap
Tout jeune désirant vivre ce temps de vacances avec nous !
Des encadrants qualifiés et diplômés (BAFD, BAFA, PSC 1-2)
Les sœurs de la Salette
Des prêtres du Diocèse de Gap**

**Pour faire : Veillées festives, jeux et baignades
Activités sportives : olympiades, grands jeux...
Activités spirituelles : Messes, veillée spi...**

**Prix : 495 € par jeune (aides possibles, nous contacter)
En cas de difficultés financières n'hésitez pas à nous solliciter, nous n'avons jamais refusé d'emmener un jeune pour ce motif.**



Modalités d'inscriptions

Venise 2024
06 au 13 juillet 2024

Prévoir pour chaque jeune le dossier d'inscription contenant :

- L'autorisation parentale
- La fiche sanitaire de liaison
- L'autorisation de sortie du territoire
- La copie de la carte d'identité ou du passeport du responsable légal
- La copie de la carte d'identité ou du passeport du jeune
- La carte européenne d'assurance maladie du jeune

(à demander rapidement à sa caisse de rattachement directement ou sur son site internet (AMELI)).

Le règlement :

Prix tout compris (transport, hébergement, repas, activités et visites) : 495,00€

Le règlement peut se faire en une ou plusieurs fois :

- **Par chèques** (chèques à l'ordre de pèlerinages diocésains, joindre tous les chèques, date d'encaissement au dos, pas d'encaissement possible au-delà de 2024)
- **Par chèques vacances** (ANCV exclusivement)
- **En espèces** (enveloppe scellée au nom de l'enfant)
- **Par aides au temps libre de la CAF** (joindre les documents à l'inscription)
- **Par les aides que vous pouvez obtenir auprès de votre aumônerie ou paroisse**

En aucun cas le prix ne doit être un obstacle à l'inscription de votre (vos) enfant(s), en cas de difficulté, vous devez nous contacter !

Pour tout renseignement supplémentaire,
pour recevoir ou envoyer vos inscriptions merci d'utiliser ces coordonnées :

Aumônerie séjour d'été 2023 – 17 rue Alphan – 05100 Briançon
pelerinages@diocesedegap.com 04 92 23 30 13



Pour les jeunes de 10 à 17 ans

Camp d'été à Venise

Jeux
Visites
Plages
Sports
Temps spi
Veillées

Du 6 au 13 juillet 2024
Prix : 495,00 ttc

Renseignements et Inscriptions

Service des Pèlerinages
Camp d'été

17 rue Alphan 05100 Briançon
04 92 23 30 13 - pelerinages@diocesedegap.com
Chèques vacances ANCV acceptés





Fiche d'inscription
Autorisation Parentale

Photo récente

Séjour de vacances – Venise
06 au 13 Juillet 2024

L'enfant

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Age : _____ Sexe : _____ Lycéen Collégien

Nom du collège ou lycée et sa ville : _____

Le responsable légal

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél portable mère : _____ Tél portable père : _____

E-mail : _____

Adresse des parents durant le séjour (si différente) : _____

Situation familiale (à remplir si nécessaire) : _____

Merci d'écrire au dos de cette feuille toutes les autres informations que vous jugeriez utile de nous transmettre. (Si vous écrivez au dos de cette feuille, cochez cette case :).

Autorisation parentale

- J'inscris mon enfant au séjour de vacances proposé par l'Aumônerie des jeunes du 06 au 13 juillet 2024
- Je m'engage, le cas échéant, à rembourser tous les frais médicaux, à réception de la facture.
- J'autorise/ je n'autorise pas le Service des Pèlerinages à utiliser les photos et vidéos de mon enfant prises à l'occasion du séjour pour ses supports d'informations liés à ce séjour de vacances.
- J'ai pris connaissance du dossier d'information du séjour.

Représentant légal

Signature obligatoire :

(Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON

FILLE

DATES ET LIEU DE SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

Table with 5 columns: VACCINS OBLIGATOIRES, oui, non, DATE DES DERNIERS RAPPELS, VACCINS RECOMMANDÉS, DATES. Rows include Diphthérie, Tétanos, Poliomyélite, Ou DT Polio, Ou Tétracoq, BCG.

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION. ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marqués au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance

L'ENFANT A T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

Form with checkboxes for RUBÉOLE, VARICELLE, ANGINE, RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU, SCARLATINE, COQUELUCHE, OTITE, ROUGEOLE, OREILLONS.

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non ALIMENTAIRES oui non AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication, le signaler)

Horizontal lines for providing allergy details.

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

Horizontal lines for indicating health difficulties.

4. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

Horizontal lines for parental recommendations.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ? oui non

S'IL S'AGIT D'UNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ? oui non

5. RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT PENDANT LE SÉJOUR :

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE (pendant le séjour) : _____

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : _____ BUREAU : _____

N° SÉCURITÉ SOCIALE : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) : _____

L'ENFANT BÉNÉFICIE-T-IL : DE LA CMU D'UNE PRISE EN CHARGE S.S À 100%

Fournir les attestations (CMU et prise en charge SS).

Je soussigné,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

DATE : _____ Signature : _____

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR À L'ATTENTION DES FAMILLES COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

Horizontal lines for official use.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s) :
Né(e) le : [][][][][][][][][][][][] à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s) :
Né(e) le : [][][][][][][][][][][][] à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) :
Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : [][][][][][][][] Commune :
Pays :
Téléphone (recommandé) : ___ / ___ / ___ / ___ / ___
Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : [][][][][][][][][][][] inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
DATE : [][][][][][][][][][][] Signature du titulaire de l'autorité parentale :
⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
(Préciser :)⁽²⁾
Délivré(e) le : [][][][][][][][][][][]
Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.
⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »

Comment se procurer votre carte européenne d'assurance maladie CEAM

Attention au délai de production et d'envoi !

Soit en vous rendant directement auprès de votre caisse.

Soit en vous connectant sur votre compte AMELI

<https://www.ameli.fr/assure/adresses-et-contacts/votre-carte-vitale/carte-europeenne-dassurance-maladie-ceam/commander-une-carte-europeenne-dassurance-maladie-ceam>



COMMANDEZ VOTRE CEAM DEPUIS VOTRE COMPTE AMELI

[ACCÉDER À MON COMPTE](#)

Vous pouvez commander votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) depuis votre compte (rubrique « Mes démarches »).

Vous pouvez également la commander depuis l'application ameli pour smartphone et tablette, disponible sur l'[App Store](#) et [Google Play](#).

Vous avez besoin d'aide ?

[Consultez le tutoriel vidéo pour créer votre compte ameli.](#)